

Service urbanisme, habitat et construction
Unité planification de l'urbanisme

Affaire suivie par : Solen DESCHERE-CORFMAT
Tél. : 02 56 63 73 81
Courriel : solen.deschere-corfmt@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 17/04/2025

Le préfet

à

Monsieur le maire
1 Rue Louis Le Moënic
56240 INGUINIEL

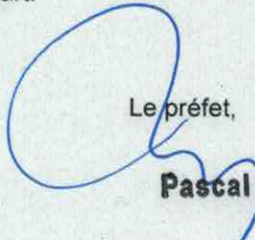
Objet : modification de droit commun n°1 du PLU

Conformément aux dispositions des articles L.153-36 à 44 du Code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis le projet de modification n°1 du PLU d'Inguiniel prescrit par arrêté du 21 novembre 2024 et reçu par mes services le 20 février 2025.

Ce projet a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la partie sud de la zone 2AUe en vue de l'implantation du centre d'intervention et de secours (CIS) et la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°9.

L'analyse de ce dossier n'appelle pas de remarque de ma part.

Le préfet,


Pascal BOLOT